

**JOURNEE D'ACTION NATIONALE DE VISITE DES
LIEUX DE PRIVATION DE LIBERTE DU 15 MARS 2023**

Dans le cadre de la journée d'action nationale de visite des lieux de privation de liberté, Monsieur le Bâtonnier, Frédéric DE GRESLAN s'est rendu au centre pénitentiaire de Nouméa le 15 mars 2023 à 14 heures accompagné de sa secrétaire Madame Emiliana GALUOLA.

Il résulte de la visite que la capacité d'accueil du centre pénitentiaire est de 414 places mais l'effectif réel est de 563.

Le directeur mentionne que 73 détenus ont été transférés au centre de détention de Koné, qu'aucun détenu étranger n'est comptabilisé dans les effectifs et qu'aucun détenu dit « radicalisés » est constaté dans l'établissement.

La moyenne d'âge de la population carcérale varie entre les 30 et 35 ans.

Nombre de détenus par catégories :

	Homme majeur	Femme majeur	Mineur
Prévenus	80	0	5
Condamner	468	9	1

Total des détenu(e)s :

	Homme majeur	Femme majeur	Mineur
Incarcérés	548	9	6

Taille des cellules par quartier (espace sanitaire compris) :

Quartier	m ²
Maison d'arrêt homme	11,4
Maison d'arrêt femme	12,4 (uniquement WC)
Quartier mineur	10,5 à 14,9
Centre de détention fermé	9,32
Centre de détention ouvert	11,2
Service général 1	34,7 (cellule de type dortoir)
Service général 2	11,4

Concernant les détenus en traitement, aucun chiffre n'a pu être renseigné compte tenu du secret médical, mais le directeur affirme que le chiffre est manifestement très élevé.

a) Maison d'arrêt homme

La capacité opérationnelle dans le quartier de la maison d'arrêt est de 77 places, elle est composée de 39 cellules dont 4 sont les cellules dédiées aux arrivants. Cependant l'effectif réel de ce quartier est de 135 détenus dont 72 sont des prévenus. Le mélange illégal de ces détenus est dû au manque de place et au taux d'incarcération trop élevé, il y a plus de 167,53% d'occupation dans la maison d'arrêt. Il est également constaté que plus de 80% des cellules sont occupées par 4 détenus pour seulement 11,4 m² espace sanitaire compris qui sont entièrement cloisonnés pour l'intimité de chacun. Il arrive que ce soient les détenus qui fassent une demande de partage de cellule à la direction souvent pour des raisons de copinage. Dans ces cas-là, ils doivent signer une décharge qui justifie la suroccupation de la cellule. Dans certaines cellules (au moins 6) les prévenus sont mélangés avec les condamnés pour des raisons de sécurité (conflits entre détenu) ou parce qu'ils sont toujours dans l'attente d'affectation. Conformément aux décisions du Tribunal Administratif et du Conseil d'Etat, l'administration a installé dans la totalité des cellules, des ventilateurs plus puissants qui sont remplacés au fur et à mesure des dégradations et les fenêtres ont été renouvelées. Par ailleurs des urinoirs, des points d'eau et des abris ont été réalisés dans les cours de promenade.

b) Maison d'arrêt femme

Aucun signalement.

c) Quartier mineur

La capacité opérationnelle du quartier mineur est de 12 places et l'effectif réel est de 5 détenus. Les mineurs sont placés dans une cellule individuelle et selon le nombre parfois ils peuvent être 2 dans la même cellule. Les cellules de 9,32 m² sont équipées de douche et toilette entièrement cloisonnées pour l'intimité de chacun ainsi que de ventilateurs plus puissants. Lors de la visite, les cellules avaient été entièrement repeintes et certaines d'entre elles renouvelées (le coût de rénovation d'une cellule du quartier mineur s'élève à 30 000 €). Les mineurs ont pour obligation de suivre les enseignements, tous niveaux confondus, qui sont dispensés par des enseignants de l'éducation nationale. Ils ont en moyenne 14 heures de cours par semaine et des activités proposées par la DPJJE telles que des activités culturelles, de dessins ou bien encore d'écriture de texte (histoire imaginée par les mineurs et retranscrite par l'animateur de l'activité), les activités se font dans des salles entièrement climatisées. Pendant les périodes scolaires, ils ont 1 heure de promenade (30 minutes le matin et 30 minutes l'après-midi) puis pendant les périodes de vacances scolaires, les week-ends et les jours fériés, ils ont 2 heures de promenade (1 heure le matin et 1 heure l'après-midi). Cette partie du centre pénitentiaire essaie de faire en sorte que les mineurs soient toujours occupés par les activités, les heures d'enseignement, les heures de promenade et aussi les 2 séances de sport par semaine.

1) Centre de détention : FERMÉ

a) Quartier disciplinaire :

Les cellules du quartier disciplinaire ont été entièrement renouvelées, celles-ci sont équipées uniquement de toilettes cloisonnées pour l'intimité de chacun et il y a une douche commune pour les détenus. Les cellules sont individuelles. Ont été installés dans la totalité des cellules des allume cigarettes, des interphones (pour la communication avec le poste de surveillance), des ventilateurs plus puissants, dans les deux cours de promenade des urinoirs, des allume cigarettes et un point d'eau.

b) Quartier d'isolement :

Les cellules du quartier d'isolement ont été entièrement refaites, celles-ci sont composées de douche et toilettes entièrement cloisonnées pour l'intimité de chacun et ont également des réfrigérateurs. Les cellules sont occupées par un seul détenu. Ont été installés dans la totalité des cellules des ventilateurs plus puissants, dans les cours de promenades des urinoirs et des allumes cigarettes. Les cellules sont également faciles d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Une salle de sport a enfin été aménagée dans ce quartier.

2) Centre de détention : OUVERT

Dans les cellules du régime « ouvert », celles-ci sont occupées par 2 à 3 détenus, elles comportent une douche et des toilettes entièrement cloisonnées pour l'intimité de chacun, les fenêtres ont été rénovées et des ventilateurs plus puissants ont été installés et sont remplacés au fur et à mesure des dégradations. Enfin des abris et des points d'eau et urinoirs ont été installés dans les cours de promenade.

- ACCES AU DROIT

Des permanences sont tenues en moyenne une fois par mois, elles sont gérées et financées par le SPIP.

- ALIMENTATION DES DETENUS

Les repas sont faits par des détenus travaillant pour le service général « cuisine » et contrôlés une fois par semaine par mesure d'hygiène et sanitaire. Les détenus qui font les repas les servent chaud dans chaque cellule des quartiers qui composent l'établissement.

- ACCES AUX SOINS MEDICAUX

Une permanence de médecin (médecin référent Dr. Sylvain RIBET) est donnée tous les lundis, mardis, jeudis et vendredis et un dentiste est également sur place 4 jours par semaine. En l'absence d'addictologue, Agnès GERMAIN, infirmière diplômée d'état spécialisée en addictologie, s'entretient une fois par semaine avec les détenus pour les renseigner et les conseiller ou éventuellement les orienter vers les spécialistes adaptés pour les procédures à suivre concernant leurs addictions. Aucun lit n'est présent dans l'infirmerie. Des salles ont été équipées pour recevoir des spécialistes tel que : psychologue, kinésithérapeute, dentiste et radiologue ainsi qu'une pharmacie. Cependant la salle de radio est inutilisée par manque de spécialiste dans le domaine malgré l'équipement quasi-complet. Actuellement, plusieurs détenus sont sous traitement.

- DROIT CIVIQUES

Une salle a été aménagée spécialement pour les différentes élections, à ce jour il n'y a eu que l'élection présidentielle à laquelle les détenus ont pu participer (taux de participation très faible).

- ENSEIGNEMENTS

5 enseignants ont été recrutés à temps plein pour permettre aux détenus d'avoir accès à des cours de tous niveaux confondus mais seuls les mineurs ont pour obligation d'y participer. Les enseignements se font dans des salles climatisées. Il y a en moyenne une quarantaine de détenus qui suivent ces enseignements (parfois de remise à niveau ou bien encore pour apprendre à lire et écrire). La direction précise que des VAE et deux formations professionnelles « entretien des espaces verts » ou « soudure » sont également proposées (environ une douzaine de participants d'inscrivent aux formations) et que l'an dernier un détenu a obtenu son CAP cuisine.

- ACTIVITES / EXTERIEUR

Le temps minimum passé à l'extérieur des cellules est évalué à 2h par jour pratiquement dans tous les quartiers (les détenus sont sortis de leur cellule par groupe dans les cours de promenade). Chaque quartier a 2 séances de sport par semaine, une bibliothèque est à la disposition des détenus mais son accès est restreint car elle est ouverte aux mêmes heures que les activités des détenus. Les livres actuels ont été donnés par le secours catholique. Des activités sont mises en place par des intervenants extérieurs et pour la plupart sont gérés par le SPIP (activités : culturelle, musique, sculpture, champ, artistique...). Dans une partie dédiée aux détenus ayant des pathologies ou étant considérés comme personne vulnérable, il y a un petit terrain de pétanque. Chaque cours de promenade a des urinoirs et abris (excepté la cour du quartier des mineurs), voire même des douches.

- **LE TRAVAIL PENITENTIAIRE**

Le centre pénitentiaire a deux services généraux qui sont composés des détenus travaillant dans la cuisine et dans le nettoyage des espaces verts. Il y a entre 60 et 70 détenus rémunérés pour effectuer ces tâches quotidiennes. Le service général 1 « cuisine », s'occupe de la préparation du repas en passant par la distribution dans chaque quartier et enfin le nettoyage des lieux dédiés à la confection des repas. Le service général 2 « espace vert », s'occupe du nettoyage des abords des quartiers, des cours et parfois même des coursives des quartiers. Il n'y a que les détenus faisant partie des services généraux « cuisine » et « espace vert » qui ont des droits ouverts auprès de la CAFAT.

La direction précise que dès lors qu'une personne devient détenue au centre pénitentiaire de Nouméa, ses droits auprès de la CAFAT sont fermés d'office.

- **PARLOIRS**

La salle de parloirs du centre pénitentiaire a été entièrement repeinte, climatisée et des cloisons ont été installées entre les tables pour garantir l'intimité des détenus avec leur famille.

- **SALLE D'ATTENTE DES DETENUS**

Lors de la visite les lumières étaient défectueuses et l'odeur insoutenable. Les « salles d'attente » sont en réalité des cellules très exiguës.

- **AUTRES PRECISIONS**

Ont été installés dans la totalité des quartiers qui composent le « Camp-Est », des lave-linges et sèche-linges.

Ont été installés dans la totalité des cellules des nouvelles ampoules à LED pour améliorer la luminosité et les fenêtres ont été rénovées.

Les téléphones sont accessibles aux détenus facilement car ils sont installés dans les coursives de chaque quartier (le centre pénitentiaire prévoit l'installation de téléphones directement dans les cellules).

Des répulsifs anti-moustiques sont distribués gratuitement aux détenus.

En ce qui concerne les remontées d'égout dans les cours de promenade, cela est traité par les détenus et les gardiens eux-mêmes (il y a des remontées uniquement en cas de grosse pluie).

Les installations électriques ont été mises aux normes.

Tous les mois les gardiens du centre pénitentiaire passent le produit pour repousser les nuisibles (cafard, moustiques, rats...), mais il faut aussi constater que les détenus de la maison d'arrêt jettent des débris quotidiennement par leur fenêtre, ce qui attire les nuisibles. Les espaces à l'extérieur de la maison d'arrêt étaient jonchés de débris divers lors de notre visite.